

Solidarité. La Cnaf dénonce la perte de pouvoir d'achat des allocations.

Le gouvernement sévèrement critiqué

■ La Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) a émis un avis défavorable au projet de décret sur la revalorisation des prestations familiales pour 2010 qui équivaldrait à les maintenir à leur niveau de 2009, a-t-elle indiqué dans un communiqué. *"Il n'y a pas de revalorisation envisagée"*, indique la Cnaf, qui regrette *"que les pouvoirs publics s'en tiennent à une application stricte des textes qui aura pour conséquence une perte de pouvoir d'achat pour les familles"*. L'avis défavorable du conseil d'administration de la Cnaf a été voté par 11 voix, 23 autres administrateurs prenant acte. Le projet de décret s'appuie sur une équivalence entre le taux prévisionnel d'évolution des prix en 2010 (+1,2%) et l'ajustement à opérer au

titre des années 2008 et 2009. Les prestations familiales comprennent notamment les allocations familiales, l'allocation de rentrée scolaire, le complément familial. Un projet d'arrêté relatif à une revalorisation de 2,8% du montant des plafonds de ressources de certaines prestations familiales a vu 31 administrateurs prendre acte, et les 3 administrateurs représentant de la CGT voter contre. Enfin un projet de décret portant sur une revalorisation de 0,32% des barèmes des aides au logement en 2010, jugée *"largement insuffisante"*, a été refusé par 15 voix, 19 membres du conseil d'administration de la Cnaf prenant acte. Le montant de ces aides est estimé à 52,4 millions d'euros par le ministère du Logement.